



Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion «AEP-Assainissement»

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Judi 17 janvier 2012, 10h, Marcilloles

Raphaëlle Lavenus, Yannick Arama

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	4
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Synthèse des points de vue des participants sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques	6
3. Les problèmes évoqués par les représentants des milieux aquatiques et leurs idées d'actions.....	8
3.1 Faible marge de manœuvre pour diminuer les prélèvements AEP	8
3.2 Manque de sécurisation des réseaux	8
3.3 Les zonages assainissement collectif/assainissement non collectif	8
3.4 Un manque d'harmonisation et de contrôle de l'assainissement autonome.....	9
3.5 Manque de protection des captages.....	9
3.6 Des pollutions par les pesticides non agricoles encore élevées	10
3.7 Un manque de concertation entre usagers.....	10
4. Note d'ambiance et éléments de conclusion.....	10
5. Présents à la réunion	11

1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- **Un Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- **Un Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- **Un Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement)?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

Réaction, Echanges, Modifications et propositions d'autres scénarios

2. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS SUR L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Il a été accordé, lors de la réunion entre gestionnaire AEP et assainissement que l'état quantitatif de la ressource constituait un problème à anticiper mais qu'il n'y avait pas de réelles menaces pour l'AEP aujourd'hui.

Les marges de manœuvre pour diminuer les prélèvements de l'AEP sont assez restreintes :

- Concernant, la consommation par habitant, des campagnes de sensibilisation ont déjà été conduites, mais les ménages ne sont pas prêts à réduire leur consommation d'eau. Une hausse du prix de l'eau est susceptible de fragiliser les ménages les plus pauvres, sans assurer pour autant des économies d'eau.
- Pour ce qui est du rendement des réseaux, des améliorations sont possibles, mais les investissements sont relativement onéreux, et peu rentables du fait de la ruralité du territoire. Les rendements ne pourront pas atteindre, même à long terme, les mêmes niveaux que dans des zones urbanisées (80-90% de rendement).
- En outre, la tendance positive de la croissance démographique sur le territoire ne devrait pas s'infléchir étant donné les objectifs fixés par les Scot. Cela devrait engendrer de nouveaux investissements sur le territoire (réseaux AEP) et influencer sur le prix de l'eau.
- Par ailleurs, la récupération des eaux pluviales ne constitue pas forcément une bonne solution tant du point de vue économique qu'environnementale (diminution de la recharge de la nappe, mise en place de taxes qui n'inciteraient pas les ménages à favoriser cette alternative).

Par ailleurs, il ressort des discussions que la sécurisation de l'AEP est assez faible sur le territoire, et qu'il y a un manque de concertation entre collectivités pour mettre en œuvre des projets d'interconnexions entre communes ou intercommunalités. Cela constitue un enjeu pour le SAGE.

L'assainissement est à l'origine de la majorité des pollutions domestiques. Plusieurs problèmes limitent l'amélioration de ces systèmes :

- Les aides passées pour financer l'investissement dans des stations d'épuration ont conduit à la construction de plusieurs ouvrages. Toutefois, la maintenance de ces systèmes est onéreuse et les collectivités n'ont pas les moyens financiers suffisants pour garantir un bon fonctionnement de ces STEP et donc une moindre pollution des milieux aquatiques.
- A cela s'ajoute le fait que l'assainissement autonome ne peut pas être implanté sur tous les sols du fait de certaines caractéristiques géologiques (notamment l'imperméabilité de certains terrains) qui peuvent ne pas permettre une bonne infiltration des rejets. Certains ouvrages conduisent les rejets directement au fossé, ce qui pose un réel problème de pollution.

Les acteurs soulignent qu'il y a un réel problème de pollution de la ressource en eau par les pesticides ainsi qu'un manque de protection de l'eau au niveau des captages.

3. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES REPRESENTANTS DES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

3.1 Faible marge de manœuvre pour diminuer les prélèvements AEP

Bien que les acteurs de l'AEP et de l'assainissement soulignent qu'il existe peu de marge de manœuvre pour diminuer les prélèvements pour l'AEP, ils proposent deux pistes d'actions :

- ➔ Changer les systèmes de prix régressifs en systèmes de prix progressifs (piste d'action qui a fait débat)
- ➔ Améliorer le rendement des réseaux

3.2 Manque de sécurisation des réseaux

Les personnes présentes à la réunion ont souligné un manque de concertation entre collectivités pour mettre en œuvre des projets d'interconnexions entre communes ou intercommunalités. Cela constitue un enjeu pour le SAGE. En cela, ils proposent de :

- ➔ Développer des interconnexions entre communes et intercommunalités. Le SAGE constitue l'échelle et le cadre pertinents pour porter une vision globale, favoriser la concertation et fédérer.

3.3 Les zonages assainissement collectif/assainissement non collectif

L'assainissement est à l'origine de la majorité des pollutions domestiques. Même si plusieurs freins à l'amélioration de ces systèmes ont été évoqués (cf. partie 2), des pistes d'actions ont été proposées :

- ➔ Définir dans le SAGE les zones constructibles en fonction de la capacité de traitement de l'assainissement collectif et de la possibilité d'utiliser des systèmes d'assainissement autonomes (sols perméables, absence de captage à proximité, etc.). Les Scot existants fixent déjà le niveau de permis de construire d'une commune en fonction de sa capacité de traitement. Il conviendrait de rappeler ce principe dans le SAGE, et d'y intégrer également la capacité d'absorption des milieux récepteurs.

-
- Délimiter les zones à enjeux pour l'ANC dans le cadre du SAGE (captages Grenelle, zones imperméables etc.) et fixer des objectifs en termes de conformité des installations
 - Réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectifs (en priorité les plus polluants)
 - Trouver des leviers de financement pour effectuer les travaux de STEP nécessaires pour atteindre un niveau de dépollution correcte (financement supplémentaire pour les points noirs)

3.4 Un manque d'harmonisation et de contrôle de l'assainissement autonome

9

La réhabilitation pour l'assainissement non collectif se fait selon volontariat, et il n'y a pas les mêmes paramètres pour juger de la réhabilitation des systèmes en fonction des syndicats/communes gestionnaires. Les acteurs de l'AEP et de l'assainissement proposent les actions suivantes :

- Harmoniser les critères pour juger de la conformité des systèmes d'assainissement autonome
- Sensibiliser la population aux problèmes de pollutions (actions de communication)
- Définir le rôle du SAGE pour une meilleure connaissance sur la qualité de la ressource en eau sur le territoire

3.5 Manque de protection des captages

Les acteurs ont souligné un manque de protection des captages AEP. Pour cela, ils proposent de :

- Aller plus loin pour la protection des captages prioritaires (moyens insuffisants aujourd'hui)
- Mettre en place une animation dédiée à la protection des captages prioritaires : création d'un inter-syndicat ? embauche par la CLE ? Bureau d'étude ? Chambre d'agriculture ?

(Besoin d'une vision globale sur l'ensemble des captages Grenelle: le SAGE constitue une bonne échelle)
- Restreindre les installations d'assainissement autonome à proximité des captages
- Mettre en place une protection préventive des captages non prioritaires (actions curatives onéreuses)

3.6 Des pollutions par les pesticides non agricoles encore élevées

Face au problème des pollutions liées à l'utilisation de pesticides, les acteurs ont proposé de :

- Sensibiliser la population aux problèmes de pollutions (actions de communication)
- Mettre en place des actions de lutte contre les pollutions (Communes zéro phyto, etc.)

3.7 Un manque de concertation entre usagers

10

Les personnes présentes ont manifesté leur regret d'un manque de concertation entre les acteurs sur le territoire. Pour cela ils proposent de :

- Organiser des rencontres régulières (bis-annuelles) des acteurs de l'AEP afin d'échanger sur leurs problématiques et d'être mieux structurés (par ex. sur l'avancée des démarches des captages prioritaires, les objectifs du SAGE, etc.)

4. NOTE D'AMBIANCE ET ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Un des principaux problèmes qui a été soulevé à plusieurs reprises au cours des discussions est la faible capacité financière des gestionnaires AEP et assainissement pour assurer une meilleure qualité des réseaux, et une meilleure gestion de l'eau. La marge de manœuvre est plus grande sur l'amélioration de la qualité de l'eau que sur la baisse des prélèvements pour l'AEP.

Par ailleurs, les personnes présentes ont révélé que les disparités entre les syndicats sont assez importantes (consommation par foyer, état des systèmes d'assainissement, rendements des réseaux, niveau d'avancement du SPANC etc.), et les gestionnaires souhaiteraient une meilleure concertation entre collectivités.

Les attentes par rapport au SAGE :

- Faire des efforts pour être solidaire avec les autres usages, notamment le monde agricole
- Mettre en œuvre une meilleure concertation au niveau du bassin

5. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Noms et prénoms	Organisme
Vincent Gential	SI Dolon-Varèze
Charlotte Bazin	SIAPA
Alexandra Raynaud	SIE Valloire-Galaure
Arama Yannick	ACTeon (Animateur)
Raphaëlle Lavenus	ACTeon
Guillaume Boudin	Progeo Environnement
Christel Constantin-Bertin	Animatrice SAGE